

# Consultations prébudgétaires 2024-2025



Mémoire présenté au  
ministre des Finances du Québec,  
monsieur Éric Girard

par le Regroupement des organismes en défense collective des droits

Janvier 2024

## Présentation du RODCD

Le *Regroupement des organismes en défense collective des droits* (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, organismes nationaux, et regroupements régionaux et nationaux qui travaillent dans le secteur de la défense des droits. Nous représentons près de 350 groupes en défense collective des droits à travers le Québec.

Notre mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, le respect de notre autonomie et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits. Les organismes en défense collective des droits sont financés par le programme « Promotion des droits » du *Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales* (SACAIS), lequel est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Le RODCD est reconnu comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement et du SACAIS en matière de reconnaissance et de financement des organismes en défense collective des droits.

## La défense collective des droits

Depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire en 2001, le gouvernement du Québec reconnaît et finance les organismes communautaires de défense collective des droits. Malgré ceci, et comme on le verra plus tard, cette reconnaissance formelle n'a été suivie d'aucun geste concret pendant plus de 15 ans.

La défense collective des droits est définie par quatre critères, qui s'ajoutent aux huit critères de l'action communautaire autonome. Pour être reconnu et financé, un organisme en défense collective des droits doit :

- Faire de l'analyse politique non partisane des enjeux sociaux ;
- Réaliser des activités d'éducation populaire ;
- Organiser des activités de mobilisation sociale ;
- Effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs.

L'ensemble de ces mandats doivent être menés avec des budgets de fonctionnement souvent dérisoires par nos membres.

Dans sa Politique, le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que ces groupes jouent dans la vie démocratique, dans les débats sociaux ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La défense collective des droits est une approche d'intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne. Concrètement, les groupes de ce secteur :

- Aident les gens à se mettre ensemble pour faire respecter leurs droits et combattre les discriminations qui sont exercées contre eux ;
- Mènent des luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus pauvres et marginalisées ;
- Contribuent à élargir la participation de toute la population à la vie publique et politique ;
- Contribuent aux débats sociaux en agissant comme révélateurs et dénonciateurs de divers problèmes sociaux.

Même si la majorité des organismes offrent des services individuels, rappelons que l'intervention collective demeure leur mission principale.

Dans tous les cas, l'apport des groupes de défense collective des droits comme chiens de garde des droits sociaux et économiques est indispensable à l'enrichissement de la vie démocratique. Ces organismes permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public.

Plus que jamais, les organismes de défense collective des droits soutiennent les populations vulnérables en intervenant sur une multitude de violations de leurs droits : égalité entre les femmes et les hommes, droit au logement, droit à un revenu décent, droits des travailleuses et des travailleurs, droit à la santé, droit à une société démocratique et non discriminatoire, droit à un environnement sain, et plus encore.

## Mise en contexte

L'an passé, le Regroupement des organismes en défense collective des droits et ses membres se sont mobilisés en vue d'obtenir un mécanisme d'indexation répondant adéquatement aux augmentations de dépenses auxquels font face les organismes annuellement. Malheureusement, le budget de l'an passé n'a pas répondu à cette demande pourtant minimale.

Pendant ce temps, le Plan d'action gouvernemental en action communautaire, qui se termine en 2027, prévoit des hausses de budget négligeable pour les organismes en défense collective des droits. En fait, ces hausses sont tellement faibles qu'elles ne couvrent même pas le taux d'inflation actuel. Loin d'améliorer la situation des organismes comme le prétend le gouvernement c'est à une nouvelle période d'appauvrissement à laquelle nous assisterons si le gouvernement continue de ne rien faire de plus.

Cette situation serait inacceptable et handicaperait les efforts faits par le gouvernement ces dernières années pour enfin améliorer le sort des organismes en défense collective des droits. Rappelons que depuis l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire les espoirs de nos membres d'y voir enfin une réelle reconnaissance de notre rôle dans l'amélioration sensible d'une société plus juste pour le Québec ont été maintes fois déçus.

Lors de l'adoption de cette politique, le gouvernement avait centralisé le financement des organismes dont la mission unique ou principale était la défense collective des droits au sein du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Par ce geste le gouvernement disait, et dit encore, « vouloir soutenir financièrement (ces organismes) par une instance totalement indépendante des ministères ou organismes gouvernementaux avec lesquels ces organismes sont parfois susceptibles d'entretenir des relations conflictuelles. »<sup>(1)</sup>

Cette même politique reconnaissait également « que la situation financière des organismes dont la mission unique ou principale est la *défense collective des droits* est souvent caractérisée par la précarité. Cela tient à diverses raisons découlant, dans certains cas, de la difficulté de trouver du financement provenant du milieu, »<sup>(2)</sup>

Pendant trop longtemps, les gouvernements qui se sont succédé se sont contentés au mieux de respecter le premier point sans rien faire sur le second. Jusqu'en 2019, plusieurs groupes du secteur survivaient de peine et de misère avec des budgets annuels de 50 000\$ ou moins! Depuis la situation s'est sensiblement améliorée pour les groupes les moins financés, mais peu a été fait pour les organismes qui avaient un sort un peu meilleur. Malgré les augmentations des dernières années les planchers de financement pour les organismes du secteur de la défense collective des droits demeurent l'un des plus bas dans l'ensemble de l'action communautaire autonome.

La situation demeure donc très préoccupante pour l'ensemble de nos membres. En 2021, l'Observatoire de l'ACA rapportait que 89 % des équipes de travail des organismes d'action communautaire autonome souffraient de fatigue ou d'épuisement et que 79 % des organismes avaient de la difficulté à recruter du personnel. Le manque de financement et d'indexation affecte directement les conditions de travail offertes, la capacité des organismes à conserver l'expertise au sein de leurs équipes, et conséquemment la capacité d'action des organismes et des communautés qu'ils soutiennent.

Sans un mécanisme d'indexation conséquent (voir la méthode que nous proposons plus loin), plusieurs groupes nous disent qu'ils devront effectuer des mises à pied dans un avenir rapproché. C'est une aberration quand l'on considère que la vaste majorité des groupes du secteur est déjà en sous-effectif avec un financement qui ne leur permet pas de réaliser pleinement leur travail et leur mission.

De plus, le contexte économique difficile, ainsi que le désengagement de l'État envers les services publics, a comme résultat l'appauvrissement des groupes et la hausse des demandes envers ceux-ci. Les organismes sont sursollicités pour leurs services, réduisant leur capacité d'action collective et leur nécessaire participation dans le débat public. Il est primordial que le financement et l'indexation des organismes de défense collective des droits, et plus largement de toute l'action communautaire autonome, fassent partie des priorités du gouvernement dans ce nouveau budget 2024-2025.

- (1) L'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, p. 29
- (2) Idem, p. 29

## Les recommandations du RODCD

Les présentes recommandations sont issues du Congrès du RODCD à l'automne 2023. Lors de cette rencontre, les membres du RODCD ont procédé à une importante révision de ses revendications qui n'avaient pas été révisées depuis près de dix ans. Elles découlent d'une volonté de rattraper le retard historique du financement des groupes du secteur et de présenter des demandes en phase et en solidarité avec les autres secteurs de l'action communautaire autonome. La demande financière globale notamment a été notamment révisée en lien avec l'adhésion du RODCD à la méthode des seuils planchers préconisé par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et la grande majorité des regroupements de l'ACA.

### *155 millions \$ supplémentaires pour la défense collective des droits*

À terme, le RODCD demande un montant supplémentaire de \$ 155 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits. Pour arriver à ce montant, le RODCD a repris l'essentiel de la méthode des seuils planchers adopté par le RQ-ACA en adaptant certains paramètres à la réalité de notre secteur. Il nous ferait plaisir de discuter avec le ministre afin de lui expliquer plus en détail les éléments sur lesquels repose cette demande.

Précisons également que cette enveloppe comprend un montant estimé à \$ 1,4 million pour permettre la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Ce qui est certain, c'est que nous avons des attentes dès le prochain budget. Le gouvernement doit bonifier substantiellement et sans attendre les sommes annoncées dans l'actuel plan d'action gouvernemental à l'action communautaire. Comme il a été dit plus haut le gouvernement doit répondre au manque de financement historique des organismes du secteur.

### *Indexation du financement à la mission*

Depuis plusieurs années le RODCD revendique, de façon prioritaire et urgente, l'instauration d'un mécanisme d'indexation permettant à ses membres et aux organismes du secteur de faire face à la hausse des prix de fonctionnement et d'indexer les salaires et avantages sociaux des travailleuses et travailleurs du secteur.

Le RODCD veut une indexation juste et équitable qui tient compte de la réalité vécue par les organismes. Le RODCD reprend donc également la proposition de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) du secteur de la santé et des services sociaux qui porte le nom d'indice des coûts de fonctionnement du communautaire.

Ce mécanisme combine une portion basée sur l'indice des prix à la consommation et une autre sur la rémunération hebdomadaire moyenne. En se basant sur le cumul de la fin de l'année 2023, la hausse demandée pour 2024-2025 serait donc de 3,6% cette année.

Le RODCD rappelle que l'indexation doit être comprise comme le maintien du financement des organismes en dollar réel, et non comme une augmentation des budgets. L'augmentation du financement vise selon nous à permettre à l'organisme d'augmenter sa capacité d'agir. Le RODCD ne peut que réitérer l'urgence de répondre à cette demande qui ne pèse pas lourd dans l'ensemble du budget gouvernemental dès le prochain budget.

### *Mesures pour les groupes en attente de financement*

Le PAGAC a également inclus une nouvelle enveloppe pour de nouveaux groupes au programme de financement « Promotion des droits », nouvelle bien reçue par les organismes en attente de financement. Malgré ceci, il y a encore plusieurs groupes en attente qui n'ont aucune garantie d'accéder au financement du SACAIS dans un délai acceptable. Ces groupes font un travail exceptionnel avec très peu de ressources et ont droit à un processus clair d'intégration au programme. Le RODCD recommande une enveloppe additionnelle pour les groupes toujours sur la liste d'attente malgré le PAGAC, ainsi qu'un mécanisme d'accueil et d'attente plus transparent.

## Conclusion

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits recommande au ministre des Finances d'investir dans le filet social de la société québécoise en augmentant les organismes communautaires et les services sociaux.

Le secteur de la défense collective des droits, particulièrement, a un besoin urgent d'indexation à nos subventions et de rehaussement massif du financement. Ces bonifications au programme de financement « Promotion des droits » sont nécessaires pour la survie des groupes, la qualité de vie de nos équipes de travail et le bien-être des communautés que nous rejoignons.

### *Recommandations du RODCD :*

- Une augmentation substantielle du financement des organismes en défense collective afin de pallier à leur sous-financement chronique qui s'est maintenu malgré l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire. À terme, le gouvernement doit injecter un montant supplémentaire de \$ 155 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits ;
- Une indexation de 3,6% pour l'année 2024-2025 et l'implantation d'un mécanisme récurrent d'indexation basé sur le modèle de l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire tel que nous le proposons ;
- Une augmentation importante de l'enveloppe actuellement prévue pour accueillir les groupes actuellement en attente de financement et répondre aux besoins réels des différents secteurs composant la défense collective des droits.